

ALTOMARE INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital social de 1.000 euros
Siège social : 23 rue des Merles
62220 CARVIN
899 475 412 R.C.S. ARRAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le quatorze octobre, à neuf heures,

Madame Anaïs ALTOMARE,
Agissant en qualité d'Associée Unique et Présidente de la Société,
Détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société,
A statué sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts,
- pouvoirs pour formalités.

L'Associée Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Transfert de siège social et modification corrélative des statuts de la Société)

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 23 Rue des Merles, 62220 CARVIN au 46 rue Jean Jaurès 62141 EVIN-MALMAISON, à compter du 14 octobre 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé :

46 rue Jean Jaurès 62141 EVIN-MALMAISON »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
 *
 *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique Présidente, et consigné au registre prévu par la loi.



Madame Anaïs ALTOMARE
Présidente Associée